

# Convocation à l'assemblée générale annuelle de votre Caisse Desjardins de la Culture



**Date :** jeudi, 1<sup>er</sup> avril 2021

**Heure :** 18h

**Lien pour vous connecter à l'assemblée:** [desjardins.com/caissedelaculture](https://desjardins.com/caissedelaculture)



Compte tenu de l'évolution incertaine de la situation liée à la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus, l'assemblée générale annuelle de votre caisse se tiendra exclusivement à distance. Cette formule implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets pendant la diffusion de l'assemblée, alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre jours suivants. À noter que la votation s'effectuera à même votre session sécurisée Accès D.

## En tant que membre, vous pourrez pendant la diffusion de l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2020;
- adopter une modification au *Règlement intérieur* ou aux statuts de la Caisse;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.

## Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu;
- voter pour élire des membres du conseil d'administration.



## Modification au Règlement intérieur de la caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur des modifications au Règlement intérieur de la Caisse visant à réviser l'Annexe « A » « Conseil d'administration » option « B » afin d'éliminer les maximas prévus, modifier les groupes et la répartition des administrateurs au sein de ses groupes.

La modification au règlement prendra effet à la clôture de l'assemblée générale annuelle 2021.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



## Élections

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse.

- 1 poste UDA
- 1 poste ONF
- 3 postes universels (un maximum de 2 de ces postes peuvent être occupés par un membre UDA)

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 12 février à 17h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration :

**POSTES UNIVERSELS**  
(Votation en différé)

Amy Blackmore  
Geneviève Côté  
Fannie Crépin  
Frédéric Darveau  
Anne-Flore de Rochambeau  
Emmanuelle Girard  
Mathieu Leclair  
Samuele Lozier-Mandeville

**POSTE ONF**  
(Élu par acclamation)

Guy Gauthier

**POSTE UDA**  
(Élu par acclamation)

Gary Boudreau

**Tous les membres de la Caisse sont  
convoqués à cette assemblée.**

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: [desjardins.com/caissedelaculture](https://desjardins.com/caissedelaculture) ou sur demande auprès de la Caisse. Le rapport annuel et la revue annuelle 2020 y sont aussi disponibles.